



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Pour diffusion immédiate**

**Fermont, le 15 mars 2020** - La Ville de Fermont tient à informer la population qu'elle appuie les décisions du gouvernement provincial et demande à ses citoyens :

- D'éviter les rassemblements et sorties non essentiels;
- De s'isoler volontairement pour une période de 14 jours si vous êtes revenus au pays depuis le 12 mars;
- Aux citoyens de 70 ans et plus de rester à la maison pour assurer leur sécurité;
- Pour les personnes avec des symptômes grippaux ou qui reviendraient de voyage, de contacter la ligne 1-800 COVID (1 877 644-4545).

La Ville de Fermont demande également aux partenaires locaux de suivre l'ordonnance du premier ministre François Legault et de procéder à la fermeture des lieux de rassemblement comme les bars, les gyms, les cinémas et de limiter le nombre de clients dans les restaurants à 50% de leur capacité.

Nous demandons également à tous les citoyens dont les services de garde sont requis pour assurer leur emploi jugé essentiel par le gouvernement du Québec, de faire tout ce qui est en leur pouvoir, incluant l'absence au travail de leur conjoint ou conjointe s'il y a lieu, pour assumer de façon autonome la garde de leur enfant. Nous demandons également aux parents qui ont accès au service d'être vigilant et de ne pas se présenter au CPE si leur enfant présente des symptômes grippaux tels que la toux, la fièvre ou des difficultés respiratoires.

Nous tenons encore une fois à rassurer la population en spécifiant qu'il s'agit de mesures préventives et que les services municipaux essentiels comme la collecte des matières résiduelles, l'accès à l'eau potable, le déneigement et les services d'urgence seront maintenus. Nous prenons tous les moyens nécessaires pour que les impacts sur la qualité de vie de nos citoyens soient amoindris.

La Ville de Fermont continue de suivre la situation de près et tiendra ses citoyens informés de tout développement à ce sujet.